

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.

Date de la convocation : 5 juillet 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : René LE BOULANGER

Délibération n°2023-126

Membres en exercice : 69 Présents : 46

Absents : 23

Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 4 juillet 2023 :

- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
 - Délibération 2023-118 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 16 mai 2023 – Approbation.
- **Domanialité**
 - Délibération n°2023-119 – Economie Innovation Recherche – Cession des parcelles ZW 271 et ZW 279, pour une surface totale de 1 710 m², situées sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand au bénéfice de la SARL MAHE, ou toute autre société désignée par ladite société, au prix de 7 € HT/m², soit 11 970 € HT.
 - Délibération n°2023-120 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZW 278 d'une surface de 1 159 m², située sur le Parc d'Activités du Vau Jaune 2 à Bréhand au bénéfice de la SAS LAORANS, ou toute autre société désignée par ladite société, au prix de 7 € HT/m², soit 8 113 € HT.
 - Délibération n°2023-121 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZW 239 d'une surface de 2 792 m², située sur le Parc d'Activités du Vau Jaune, à Bréhand au bénéfice de l'entreprise ATOUTBAT, ou toute autre société désignée par ladite société, au prix de 7 € HT/m², soit 19 544 € HT.
 - Délibération n° 2023-122 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZN 105 d'une surface de 2 395 m², située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la SARL GUEGUEN ANTHONY, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 30 € HT/m², soit 71 850 € HT.
 - Délibération n° 2023-123 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle 270 ZN 106 d'une surface de 115 m², située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la SCI AVEL NEVEZ, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 30 € HT/m² en plus du prix du bornage, soit 4 800 € HT.
 - Délibération n° 2023-124 – Economie Innovation Recherche – Cession de la parcelle ZM 79 d'une surface de 704 m², située au Chêne au Loup à Plédéliac, au bénéfice de l'EURL GARAGE D'ANTAN, ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 6 € HT/m², soit 4 224 € HT.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

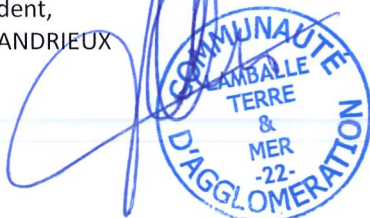
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

13 JUL. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

13 JUL. 2023

13 JUL. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale